

Pièces obligatoires

- Le dossier administratif complété et signé**
- Une copie des pages de vaccinations**
- Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » extrascolaire en cours de validité pour les dommages causés à autrui**
- Une attestation d'assurance « Garantie Individuelle Accident » en cours de validité pour les dommages causés à l'enfant lui-même**
- Une attestation de votre quotient familial CAF / MSA, ou à défaut l'avis d'imposition complet de l'année N-1 correspondant aux revenus de l'année N-2 dans les cas suivants :**

Radiation émanant de la CAF/MSA (fournir un justificatif)

Quotient familial non calculé (fournir un justificatif)

Non allocataire CAF/MSA (fournir une attestation sur l'honneur)

Sans attestation de quotient familial CAF/MSA, et en dehors de ces exceptions (calcul des tarifs en fonction de votre avis d'imposition), le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pièces facultatives

- En cas de PAI : fournir une copie du protocole et de l'ordonnance à jour*
- En cas de reconnaissance MDPH de la situation de votre enfant : fournir une copie de la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*
- En cas d'aide AEEH dont vous bénéficiez pour votre enfant : fournir une copie de la notification AEEH pour justifier de l'aide spécifique Handicap*
- En cas de garde alternée ou exclusive, fournir une copie du jugement ou tout autre document attestant les modalités de garde*